

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein

**Band:** 126 (1975)

**Heft:** 8

**Artikel:** L'Office National des Forêts en Franche-Comté

**Autor:** Poly, J.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-765226>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen

## Journal forestier suisse

126. Jahrgang

August 1975

Nummer 8

### L'Office National des Forêts en Franche-Comté

Par J. Poly, Besançon<sup>1</sup>

Orf.: 904 (44)

#### Son domaine

La Franche-Comté couvre 16 200 km<sup>2</sup> sur lesquels vivent 1 057 000 habitants.

Entité démographique et historique, elle est dépourvue d'unité géographique, puisqu'elle est formée aussi bien de chaînes de montagnes et de plateaux élevés que de plaines et de dépressions; elle ne coïncide pas avec le Jura dont la pointe sud (Bugey) lui échappe; par contre, elle comprend le sud du massif vosgien et de la plaine d'Alsace.

La Franche-Comté est, après l'Aquitaine, *la Région la plus boisée de France* (40 % de sa surface).

Toile de fond de tous paysages comtois, les forêts présentent trois attraits propres à la Région:

- certaines d'entre elles comptent parmi les plus belles de France;
- elles sont suffisamment aérées pour permettre les promenades;
- enfin, elles présentent une grande diversité d'essences, qui tient à la fois au climat, à la nature du sol et au relief.

Du Nord-Ouest au Sud-Est, au fur et à mesure que l'altitude croît, on rencontre successivement:

- dans les régions de plaines, de vallées et de collines, la sylve feuillue, composée de chênes, hêtres, charmes, frênes, érables, merisiers, etc.;
- sur les plateaux calcaires, sur le «premier plateau jurassien» et les collines sous-vosgiennes, la sylve feuillue encore, mais avec une proportion de hêtres plus élevée; les stations de basse montagne sont favorables à l'enrésinement (sapin pectiné);
- sur le «deuxième plateau jurassien» et les versants vosgiens les sapins, dans une proportion de 90 %, mêlés d'épicéas (5 %) et de hêtres (5 %);

<sup>1</sup> Directeur Régional de l'Office National des Forêts pour la Franche-Comté.

— sur les hautes chaînes, l'épicéa domine, accompagné de hêtres et de sapins.

*La propriété forestière* est en majorité communale: 2024 forêts communales et sectionales représentent 340 000 hectares; les forêts domaniales, au nombre de 31, couvrent seulement 37 500 hectares; les forêts privées réparties entre un très grand nombre de propriétaires, environ 240 000 hectares.

*La forêt soumise au régime forestier:* 381 000 hectares, s'étend sur 23 % du territoire de la Région.

Les feuillus (chêne et hêtre), localisés en plaine et à basse altitude, représentent 80 % de la surface totale, contre 20 % pour les résineux (sapin et épicéa) qui dominent dans les zones montagneuses des massifs jurassiens et vosgiens.

Les forêts gérées par l'O.N.F. sont ainsi réparties, d'après leur mode de traitement:

futaie régulière	21 %
futaie jardinée	12 %
conversion en futaie feuillue	31 % (dominance feuillue)
transformation en futaie résineuse	
taillis sous futaie	36 %

*La production matière*, en augmentation à la suite de l'aménagement de nombreux taillis sous futaie enrichis au cours des dernières décennies, se situe aux environs de 1 400 000 m<sup>3</sup>:

— <i>bois d'œuvre</i> (en progression)	460 000 m <sup>3</sup> résineux	30 % chêne 17 % hêtre 32 % sapin 15 % épicéa
— <i>bois d'industrie</i> (en progression)	410 000 m <sup>3</sup> feuillus	
— <i>bois de feu</i> (la production, en régression, n'est que partiellement mobilisée).	20 000 m <sup>3</sup> résineux	
	300 000 m <sup>3</sup> feuillus	
	30 000 m <sup>3</sup> résineux	
	200 000 m <sup>3</sup> feuillus	

On remarquera que les futaies résineuses, qui n'occupent en surface que le 1/5 de la forêt soumise, produisent 65 % environ du revenu argent; leur revenu matière moyen atteint presque 7 m<sup>3</sup> par ha et par an:

Le rendement global à l'hectare correspond à 3,8 m<sup>3</sup> par an:

2,9 m<sup>3</sup> B.O. + B.I. et 0,9 m<sup>3</sup> B.F.

*Le revenu brut* des forêts soumises de la Région s'élève, pour 1974, à plus de 165 millions de francs:

- 138 millions de francs, soit 404 francs/ha, en forêts des Collectivités,
- 27 millions de francs, soit 688 francs/ha, en forêts domaniales.

Ce revenu provient, pour 98 % de la production ligneuse.

## **Sa carte de visite**

Afin d'appréhender un domaine d'intervention morcelé et de pratiquer une gestion «humanisée» et efficace, l'Office National des Forêts s'appuie sur *un quadrillage de terrain* qui fait son originalité et affirme sa présence dans l'ensemble des massifs forestiers soumis, principalement en zone rurale.

Autour de la Direction Régionale à Besançon, 10 Centres, confiés à des Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, ou à des Ingénieurs Divisionnaires des Travaux des Eaux et Forêts, 27 Subdivisions tenues par des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts, 30 postes de Techniciens, 92 Secateurs et 386 Triages constituent les mailles de cette implantation technique.

Avec un chiffre d'affaires de plus de 165 millions de francs, par l'emploi d'environ 1900 salariés, fonctionnaires, contractuels ou ouvriers, *l'Office National des Forêts apparaît comme la principale entreprise rurale de la Région*.

Employeur unique de main-d'œuvre, aussi bien en forêts communales qu'en forêts domaniales, par suite de la généralisation du processus «Office Régisseur des Travaux» auquel ont adhéré la quasi-généralité des Communes de la Région, l'O.N.F. s'est engagé dans une politique dynamique de main-d'œuvre, axée sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une meilleure formation, de départ et continue, dispensée au Centre de Formation Professionnelle pour Adultes de Besançon-Châteaufarine. Il est devenu un important prestataire de travaux et de services au bénéfice des Collectivités (8 millions de francs dans le cadre de la formule «O.R.T.»).

## **Ses missions**

Dans un contexte en pleine mutation, la forêt comtoise, *atout précieux de l'environnement, élément de maintien des équilibres physiques* (régularisation du climat et du régime des eaux, fixation des sols) *et biologiques* (sauvegarde des biotopes naturels) a une influence croissante sur la vie économique des campagnes, sur les loisirs et la santé de l'homme.

C'est donc une obligation impérieuse de la Collectivité: Etat, Communes, *de sauvegarder le patrimoine forestier existant*.

La forêt est en état d'équilibre artificiel, fragile, livrée aux agressions du monde moderne. C'est dans les zones péri-urbaines où elle offre la valeur écologique, hygiénique, récréative la plus marquée, qu'elle est la plus menacée et qu'elle doit être, en conséquence, la plus défendue.

Le rôle essentiel de l'O.N.F. est, certes, *d'assurer la pérennité de la forêt* dont la gestion lui est confiée, mais aussi *de l'aménager avec une conception globale, de l'améliorer, de la renouveler et de concilier*, dans une vue prospec-

tive, ses différents objectifs écologiques, économiques, cynégétiques et touristiques.

La politique menée en matière d'aménagement forestier dans la Région est donc active et globale; la synthèse des objectifs poursuivis étant consignée dans un document d'aménagement, établi unité par unité, tendant au développement équilibré des différentes utilités de la forêt.

111 600 hectares de forêts ont été aménagés, ou réaménagés, depuis la création de l'Office, dont 104 100 hectares de forêts des Collectivités.

Doter l'ensemble des forêts soumises d'un aménagement moderne dans un délai relativement court (une dizaine d'années) constitue un objectif prioritaire.

La structure de la forêt communale est peu favorable; l'unité moyenne représente 170 hectares; un tel morcellement augmente les frais de gestion, pénalise la commercialisation, rend plus difficiles l'entretien et l'amélioration de l'équipement.

Parallèlement à l'effort d'aménagement, *l'amélioration des structures forestières* doit être recherchée activement par la création de Syndicats intercommunaux de gestion forestière, dans le cadre de la loi du 22 mai 1971. Cela suppose que s'affirme une solidarité humaine indispensable à la constitution de tels Syndicats et que les gestionnaires manifestent la plus grande psychologie dans l'approche du problème.

*Sur le plan des orientations de production*, les futaies résineuses, situées dans leur station naturelle, sont cultivées en vue d'une production très majoritaire de bois d'œuvre, les taillis sous futaie de premier plateau et de plaine étant progressivement orientés vers la futaie pour des raisons d'ordre écologique et économique.

Sur le plateau, cette évolution conduit à des peuplements équilibrés et hautement productifs, mélangés de hêtre naturel et de sapin introduit.

*En plaine*, maintenir ou établir les essences feuillues: chêne, hêtre, frêne, merisier, partout où elles peuvent donner une production de qualité, constitue un impératif; en particulier, un effort certain commence à être réalisé en faveur du chêne, essence noble qui se raréfie et dont la hausse a été spectaculaire au cours des dernières années.

*Le revenu* de la propriété forestière communale, de l'ordre de 138 millions de francs en 1974, constitue *un apport intéressant* pour les 1800 Communes forestières de la Région et, pour la plupart d'entre elles, *une ressource essentielle*. Il participe donc très largement au développement et à la modernisation des Communes rurales.

Autre aspect de la fonction économique de la forêt gérée par l'O.N.F.: elle permet l'emploi d'environ 1300 ouvriers sylviculteurs auxquels l'Office apporte, soit la rémunération essentielle, soit un salaire d'appoint, et d'un nombre élevé de bûcherons et de débardeurs; *l'entretien de la forêt soumise et*

*son exploitation sont la source d'une masse salariale supérieure à 45 millions de francs.*

Les Communes de Franche-Comté, à la mentalité forestière très développée, ont admis de façon générale qu'une gestion véritable ne peut être que réfléchie, organisée, activée par l'affectation d'une part suffisante du revenu forestier à des travaux nombreux et divers, visant à entretenir, améliorer, rajeunir et équiper le patrimoine boisé auquel elles restent très attachées.

Les travaux de toute nature, exécutés en forêts communales, représentent 14 % du revenu brut, contre 18 % en forêts domaniales.

La Sécherie de la Joux, cellule centrale spécialisée dans la récolte, le traitement et la conservation des graines résineuses diverses, utilisées par l'O.N.F. dans toute la France, a traité en 1974 3700 kg de graines.

Depuis une dizaine d'années, la vocation récréative de la forêt soumise est prise en considération dans le cadre de la politique d'ouverture de la forêt à un hôte qui doit être accueilli; de nombreux équipements ont été établis par l'O.N.F. avec l'aide de l'Etat, des Départements et des Communes, avec la préoccupation de lui conserver son aspect naturel et de donner la priorité aux aménagements légers et diffus.

Les infrastructures de promenade, à pied, à cheval et à ski, destinées à satisfaire le «tourisme sauvage», y tiennent une grande place. En particulier, de nombreuses pistes de ski de randonnée ont été balisées au cours des dernières années dans les régions élevées qui conviennent remarquablement à l'exercice d'une discipline dont l'essor est considérable.

L'Office a également pour mission *la gestion cynégétique* des forêts soumises et principalement des forêts domaniales; la réalisation la plus digne d'intérêt est la chasse pilote de Chaux (20 000 ha, dont 13 000 ha domaniaux) engagée en juillet 1971, chasse dans laquelle propriétaires et locataires ont décidé d'effectuer une mise en valeur concertée et plus intensive du territoire par l'aménagement de prairies, de cultures à gibier, de points d'eau, de gagnages ligneux.

Outre sa fonction de gestionnaire de forêts de l'Etat et des Collectivités, l'Office développe en Franche-Comté *une action d'information du public*. Dans le cadre de ces activités, ses Agents mettent l'accent sur la sensibilisation du public, destinée à l'inciter à mieux connaître la forêt, à l'aimer, à la respecter.

De nombreuses opérations «Connaissance de la forêt» volontairement diversifiées, sont organisées pour toucher un public aussi vaste que possible: enfants, formateurs, grand public (500 journées d'Agents de tous grades ont été consacrées à l'information en 1974).

## **Quelques chiffres caractéristiques de l'activité de l'O.N.F. dans la Région**

*Volume des travaux de toute nature en 1974: 23 500 000 francs, dont 80 % de travaux communaux.*

- Construction de 88,4 km de routes neuves, dont 18,5 km goudronnés.
- Modernisation de 127,2 km de routes forestières, dont 60 km goudronnés.
- Mise en place de 4 215 000 plants.
- Dégagement de semis naturels et de plantations sur 10 090 hectares.

### **Equipements touristiques réalisés depuis 1966:**

- Montant des travaux: 12 516 520 francs.

#### *Détail des réalisations*

— Parkings . . . . .	451
— Aires de jeux et de pique-nique . . . . .	592
— Sentiers pédestres . . . . .	585 km
— Pistes cavalières . . . . .	118 km
— Belvédères . . . . .	69
— Aménagement de points de vue . . . . .	14
— Abris rustiques . . . . .	16
— Chalets . . . . .	5
— Nombreux jeux de boules	
— Aménagement de sources, fontaines, divers points d'eau	
— Ouverture de 8,5 km de pistes de ski de descente	
— Ouverture et balisage de 144 km de ski de randonnée.	

### **Zusammenfassung**

Die Franche-Comté ist zu 40 % bewaldet. Es stocken hier hauptsächlich Laub- und Buchenmischwälder sowie in höheren Lagen Fichten- und Tannenwälder. Dem O.N.F. untersteht in diesem Gebiet rund die Hälfte der bestockten Flächen: 340 000 ha Gemeindewälder und 37 500 ha Staatswald. Die Hauptaufgaben des O.N.F. sind: Erhaltung des Waldareals, Sicherung der Nachhaltigkeit, Forsteinrichtung, Erneuerung und Verbesserung des Waldes sowie seine verschiedenen ökologischen, wirtschaftlichen, jagdlichen und touristischen Ziele in Einklang zu bringen.

Zusammenfassung: R. Bischof